

Paris, le 18 octobre 2013

Communiqué de presse

Les pratiques interprofessionnelles coordonnées : l'impatience de l'UNPS

L'Union Nationale des Professionnels de Santé (UNPS), qui regroupe tous les professionnels de santé du secteur libéral, se félicite de la volonté des députés de vouloir accélérer l'évolution des négociations conventionnelles sur la nécessité de mettre en place des rémunérations pluri professionnelles prévues dans l'article 45 de la Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2013 (LFSS).

L'UNPS souligne que le recours à un règlement arbitral par le Gouvernement n'a pas lieu d'être car la négociation du suivi de l'ACIP n'a toujours pas débuté. Parier sur un échec serait l'aveu d'une volonté de régler contre les professionnels de santé libéraux.

L'UNPS souhaite que le rendez-vous avec l'UNCAM, demandé en juillet 2013, soit organisé dans les meilleurs délais pour répondre à la volonté du législateur et de la Ministre des Affaires sociales et de la Santé.

Les professionnels de santé sont prêts à s'engager dans la mise en place de rémunérations interprofessionnelles. Qu'en est-il de l'Assurance Maladie ?

Contact presse : Jean-François REY – Président – 06 08 56 29 27